



Conseil de l'ED Sciences et Ingénierie 8 juillet 2022

14h XLIM – salle de conférence

Anne Julien-Vergonjanne
Véronique Deluchat-Antony
Alexandre Maître

ED SI : Conseil actuel de l'ED

- 3 directeurs et directeurs adjoints de l'ED : Anne Julien-Vergonjanne, Véronique Deluchat-Antony, Alexandre Maitre
- 8 Représentants EC et C : Agnès Desfarges-Berthelemot, Jean-Christophe Nallatamby, Cristina Onete, Nouredine Igbida, Vincent Rat, Sylvie Foucaud, Gaelle Saladin, Octavian Pop
- 2 Représentants BIATSS / ITA : Marion Vandenhende, Henri Massias (suppléante Elodie Charamnac)
- 3 Représentants des doctorants : Yasmine Asselah (suppléant Sidy Ely Ahmedou), Paul Danty (suppléant Tom Rautureau), Delphine Masson (suppléant Issoufou Maino)
- 4 Membres extérieurs : Sébastien Vergnole ALPHANOV, Nicolas Chevalier Directeur de CISTEME, Mehdi Hammouche Limoges métropole, Philippe Belleville CEA DAM Le Ripault
Membres invités : 4 directeurs des laboratoires de recherche associés ou leur représentant (XLIM, IRCER, GC2D, E2LIM), le chargé de mission Doctorat, Écoles et Formations Doctorales, la responsable administrative du Collège Doctoral, le gestionnaire de l'École Doctorale (?), le directeur de l'EUR TACTIC ou son représentant, le directeur de l'ED MIMME ou son représentant.



- Election de l'équipe de direction de la future ED
- Examen et vote du règlement intérieur de la future ED
- Examen et vote de la charte du doctorat
- Bilan des recrutements Sessions 1 et 2
- Points divers

ED SI - Equipe de Direction

- Anne JULIEN-VERGONJANNE

Directrice de l'École Doctorale SI

Professeure, XLIM UMR 7252, axe SRI/SYCOMOR /ENSIL-ENSCI

- Alexandre MAITRE

Directeur adjoint de l'École Doctorale SI

Professeur, IRCER UMR 7315 / CEC

/Faculté des Sciences et Techniques

- Véronique DELUCHAT

Directrice adjointe de l'École Doctorale SI

Professeure, E2LIM UR 24133

/ Faculté des Sciences et Techniques

ED SI - Règlement intérieur

Voir document joint

Article 1 – COMPOSITION DE L'ECOLE DOCTORALE

Article 2 – DIRECTION DE L'ECOLE DOCTORALE

Article 3 – COMPOSITION DU CONSEIL DE L'ECOLE DOCTORALE

Article 4 – ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DE L'ECOLE DOCTORALE

Article 5 – ADMISSION ET INSCRIPTION AU SEIN DE L'ECOLE DOCTORALE

Article 6 – COMITE DE SUIVI INDIVIDUEL

Article 7 – ANNEE DE CESURE

Article 8 – DIRECTION DE THESE

Article 9 – FORMATION

Article 10 – SOUTENANCES

Article 11 – MEDIATION, LITIGE

Article 12 – ADOPTION, MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

ED SI - Règlement intérieur

Article 3 – COMPOSITION DU CONSEIL DE L'ECOLE DOCTORALE

Il comprend **22** membres au plus, distribués de la manière suivante :

- **1** directeur et **2** directeurs adjoints de l'ED S&I,
- **8** représentants des Unités de Recherche enseignants chercheurs, de préférence Professeurs des Universités ou Maîtres de Conférences habilités à diriger des recherches et/ou chercheurs CNRS,
- **1** représentant des personnels des Bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS) du Collège des Ecoles Doctorales et au plus **2** représentants BIATSS de l'Université de Limoges,
- **4** doctorants inscrits à l'Université de Limoges,
- **4** membres extérieurs à l'ED choisis parmi les personnes qualifiées dans les domaines scientifiques de l'ED S&I et dans les secteurs socio-économiques associés de la région Nouvelle Aquitaine (NA).

Sont, en outre, invités de façon permanente les directeurs des Unités de Recherche, le chargé de mission Doctorat, Ecoles et Formations Doctorales, le responsable administratif du Collège

ED SI - Règlement intérieur

Article 5 – ADMISSION ET INSCRIPTION AU SEIN DE L'ECOLE DOCTORALE

....

L'inscription est prononcée par le Président de l'Université de Limoges sur proposition du directeur de l'Ecole Doctorale, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité de recherche sur la qualité du projet et les conditions de sa réalisation, ainsi que du Comité de Suivi Individuel à partir de l'inscription en 2^{ème} année.

Article 6 – COMITE DE SUIVI INDIVIDUEL

Sur le cursus du doctorat, le rythme des entretiens est le suivant :

- **Au cours de la 1^{ère} année** l'entretien avec le comité de suivi est organisé pour évaluer les conditions de démarrage de la Thèse, les objectifs de formation du doctorant et détecter les éventuelles difficultés.
- **Au cours du second semestre de la 2^{ème} année** l'entretien avec le comité de suivi se déroule avec la perspective de la rédaction, de la valorisation et de l'insertion professionnelle. **Le comité s'appuie sur un rapport d'avancement d'une page validé par le directeur de thèse.**
- En cas de projet de demande de dérogation d'inscription en 4^{ème} année et au-delà, un entretien est organisé à la fin de la 3^{ème} année avec le doctorant et son directeur de thèse.

ED SI - Règlement intérieur

Article 8 – DIRECTION DE THESE

Les directeurs de thèse HDR ne peuvent encadrer plus de **6 doctorants** et leur **taux d'encadrement ne peut excéder 300%**.

Dans le cas d'une codirection avec un HDR, les directeurs de thèse **non HDR** ne peuvent encadrer plus de **3 doctorants** et leur taux d'encadrement ne peut excéder **150%**.

ED SI - Règlement intérieur

Article 9 – FORMATION

- Formation scientifique spécialisée
- Formation scientifique thématique
- Formation transversale

Au cours de sa thèse, chaque doctorant inscrit à l'ED doit suivre au minimum **100h de formation**, selon un seuil de :

- au moins 15h de formations scientifiques spécialisées,
- au moins 15h de formations scientifiques thématiques,
- Au moins 20h de formations transversales (intégrant la formation obligatoire à l'éthique et l'intégrité scientifique),
- Au plus 20h d'équivalence au titre des formations ou autres activités suivies en dehors de l'offre proposée au sein de l'Université de Limoges

ED SI - Règlement intérieur

Article 10 – SOUTENANCES

Au-delà de ces dispositions générales arrêtées par l'établissement, la soutenance est conditionnée, dans l'ED Sciences et Ingénierie, par :

- La validation des 100h de formation complémentaire (incluant la formation à l'éthique et intégrité scientifique)
- L'acceptation (de préférence) ou soumission (a minima) d'un article dans une Revue Internationale à comité de lecture ou la réalisation d'une communication dans une Conférence Internationale à comité de lecture avec actes.

ED SI - Charte de l'Université

Voir document joint

1. La thèse, étape d'un projet personnel et professionnel
2. Faisabilité du sujet
3. Encadrement et suivi de la thèse
4. Inscription/ réinscription et durée de la thèse
5. Soutenance de la thèse
6. Rédaction, dépôt, diffusion et valorisation de la thèse
7. Procédure de médiation

3. ENCADREMENT ET SUIVI DE LA THESE

Lorsque la direction d'une thèse est assurée conjointement par deux co-directeurs (trois éventuellement si l'un d'eux est un représentant du monde socio-économique), au moins l'un des co-directeurs doit nécessairement détenir l'habilitation à diriger des recherches (HDR). **Par ailleurs, au moins l'un des co-directeurs doit être affecté parmi les personnels permanents d'une unité de recherche sous tutelle de l'Université de Limoges.**

ED SI - Bilan des recrutements sessions 1 et 2

Session 1 (5 sujets, 11 candidats auditionnés) :

- 2 recrutements XLIM mais 1 désistement (MATHIS) → trop tôt ?
- 3 recrutements IRCER

Session 2 (20 sujets, 34 candidats auditionnés):

- 11 recrutements XLIM
- 6 recrutements IRCER
- 1 recrutement E2LIM
- 1 recrutement GC2D

+ 3 auditions de 5 candidats hors session (1 XLIM désistement, 1 E2LIM non classés, 1 XLIM retard)

Sujets financés sans recrutement → **Session 3 (8 et 13 septembre)**

- 6 XLIM
- Liste de sujets pour l'IRCER en cours de validation

Sujets sans recrutement avec financement non consolidé :

- 2 XLIM

ED SI - Points divers

- Prochain travail d'harmonisation du bureau:
 - Modalités de recrutements (fil de l'eau, session...)
 - Référentiel et équivalences
 - Organisation des CSI

